

Différences

mr
ap

Mai 1997 – N° 185

□ SOMMAIRE

Algériens en exil	
<i>Entretien avec Ghazi Hidouci</i>	4
Eliane Benarrosh <i>et Hafsa Zinaï-Koudil</i>	5
Chérifa Benabdessadok	
Le MRAP sur Internet	
<i>Oxygène</i>	6
Gérard Kerforn	
Rapport CNCDH	
<i>Racisme et Internet</i>	7
Laurent Canat	
International	
<i>Mumia Abu-Jamal en danger</i>	8
Renée Le Mignot	
<i>Partager Jérusalem</i>	8
Chérifa B.	
Bibliothèque	
<i>Notes de lecture</i>	9
L. Canat, Sophie Pisk, Marie-Catherine Andréani	
Chrono	10
<i>Il y a dix ans, Primo Levi</i>	11
Chérifa B.	
Faire connaître	12
<i>les produits du MRAP</i>	
Rendez-vous	12
Dessin de Jean-Pierre Gaüzère	2

Rapport de la CNCDH

UN DOCUMENT INSTRUCTIF ET RÉVÉLATEUR

Le rapport annuel de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme a été rendu public le 21 mars dernier. Le bilan est assez contrasté avec une baisse des violences racistes mais une progression de la xénophobie « ordinaire ». Laurent Canat en présente ici les grandes lignes.

☞ pages 2 et 3

éditorial

21 mars : premier bilan

D'Aix-en-Provence à Lille, le 21 mars a été l'occasion de nombreuses initiatives. Le MRAP, représenté notamment par les membres du secrétariat national, a largement contribué à faire de cet événement une réussite. Ainsi, entre le 17 mars et le 5 avril, j'ai pu honorer quelque 12 rencontres dans des établissements scolaires, des facultés, des comités d'entreprises...

Un premier bilan peut être fait. Tout d'abord, cette journée a rencontré un indéniable succès confirmé par l'affluence ; dans la plupart des villes, l'attente des organisateurs a largement été dépassée : 500 étudiants à la faculté d'Aix-en-Provence, 400 personnes à La Ciotat, 300 personnes à Strasbourg, 10 classes d'un lycée public à Roubaix. La présence massive d'une jeunesse motivée a dynamisé ces rencontres et offre une perspective d'espoir pour l'avenir.

Par ailleurs, la dimension politique des échanges est plus que jamais présente. En effet, si les débats portent sur l'actualité (sans-papiers, racisme, discrimination, droit de vote des immigrés,

rapports Nord/Sud, Front national...), partout en filigrane se sont dessinés l'exigence de ne pas dissocier les exclusions et le choix d'une société fondée sur les valeurs de solidarité, de fraternité et de tolérance.

La principale leçon de ces rencontres réside dans la réelle réhabilitation du politique. Cette attitude est saine pour la démocratie, elle représente une chance nouvelle pour tous les partis démocrates. L'échéance des élections législatives impose aux partis politiques de répondre aux attentes de la société civile : élaborer une politique d'immigration respectueuse des libertés et des droits fondamentaux, lutter contre le racisme et les discriminations, promouvoir la citoyenneté économique et sociale, combattre les idées du Front national.

Il y a urgence à satisfaire ces aspirations sauf à accentuer la désaffection des citoyens pour la politique, ce qui permettrait à l'extrême droite de poursuivre sa dangereuse expansion. ♦

Mouloud Aounit

UN DOCUMENT INSTRUCTIF ET RÉVÉLATEUR

CE RAPPORT (1) est organisé en trois parties. La première dresse un bilan des manifestations du racisme, de sa perception par l'opinion et des actions de lutte en France et à l'échelle européenne ; le MRAP a apporté sa contribution sur la question de l'éducation. La deuxième partie, « La justice face au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie », présente les actes du colloque de la cour d'appel de Paris tenu le 11 juin 1996. Suivent le bilan du travail de la Commission et les documents annexes. Avec 10 agressions recensées en 1996 (4 blessés), les services du ministère de l'Intérieur concluent à une baisse notable de ce type de violence. Si 1995 précisait déjà cette tendance, le nombre exceptionnellement élevé de crimes racistes (7 morts et 9 blessés) présageait une évolution désastreuse, heureusement infirmée. Pour la seule Corse, 21 actions racistes ont été enregistrées, provoquant au moins deux blessés.

Maghrébins dans la ligne de mire

Les Maghrébins sont toujours les principales victimes de ces violences. Les agressions sont pour la plupart causées par des personnes de l'extrême droite, et le Parti nationaliste français et européen (PNFE, de Claude Cornilleau) a été particulièrement cité cette année. Trois furent commises à l'aide de chiens d'attaque, tels que des pitbulls. Les agressions moins violentes et les actes d'intimidation (menaces, graffitis, tracts, injures, blessures légères...) régressent elles aussi : 284 (contre 572 en 1995), dont un tiers à caractère antisé-

mite. L'Ile-de-France est la région la plus touchée (45 % des cas), suivie par la région PACA, les Pays-de-Loire, Rhône-Alpes, la Lorraine et le Centre. Le PNFE s'est aussi distingué par la diffusion massive de tracts, tel celui intitulé « Banlieues, immigration : la bombe à retardement », notamment à Compiègne, Baccarat, Marine, Blois, Evreux, Chelles. En outre, trois enseignants ont été sanctionnés pour propos discriminatoires. La violence antisémite apparaît comme un phénomène désormais marginal. Il n'en reste pas moins que 89 menaces imputables aux milieux d'extrême droite portaient ce caractère (86 en 1995).

Les Français face au racisme selon un sondage

Le sondage CSA/CNCDH de novembre 1996 ne modifie pas sensiblement les conclusions exprimées en 1995. 94 % des personnes interrogées considèrent que le

racisme est une chose « très (41 %) ou plutôt (53 %) répandue en France », soit 1 % de plus qu'en 1995, et 56 % déclarent avoir été témoins de comportements racistes (+ 3 %). Les « Maghrébins » et les « Beurs » restent les victimes désignées de cet ostracisme et l'arrivée de nouvelles populations migrantes, telles que les Européens de l'Est, ne modifie pas cette perception.

La polémique sur l'inégalité des races, savamment orchestrée par le Front national, a débouché sur le débat pour ou contre l'interdiction de ce parti. On doit malheureusement admettre que Jean-Marie Le Pen a pleinement réussi dans cette entreprise : les opinions en faveur de l'autorisation de ce type de propos lors de campagnes électorales sont en hausse de 9 points sur l'année précédente.

Le racisme passe toujours après les grandes préoccupations des personnes interrogées (chômage, exclusion et pauvreté, Sida, drogue, insécurité), mais il laisse de moins en moins indifférents : le taux de ceux qui « ne se prononcent pas » est en forte diminution. On peut dire que le racisme et la xénophobie tracent une frontière au sein de la société française, un siècle après l'affaire Dreyfus. On constate paradoxalement que la perception des immigrés

est plus négative dans les communes à faible taux de chômage que dans celles à fort taux de chômage. En effet, dans les communes à faible taux de chômage, nombreux sont ceux qui pensent que les immigrés sont une charge pour l'économie française (60 % contre 54 % dans les communes à fort taux de chômage), ou « qu'aujourd'hui, en France, on ne se sent plus chez soi comme avant » (56 % contre 52 %). Ces résultats laissent penser que racisme et xénophobie expriment davantage une inquiétude psychologique qu'une situation sociale objective. Ils confirment ainsi les conclusions du précédent rapport.

L'école, un axe privilégié de l'intégration

Pour 69 % des Français, l'école est l'outil majeur de l'intégration des immigrés, au même titre que les associations. Ces chiffres peuvent être associés à ceux du sondage, graduant le sentiment personnel des sondés à l'égard de l'Autre. Alors que 40 % d'entre eux expriment un sentiment personnel d'antipathie envers les Maghrébins, ils ne sont plus que 29 % chez les 18-24 ans (respectivement 17 et 9 % à l'égard des Noirs d'Afrique).

La contribution du MRAP sur l'éducation met en relief le lien entre l'aggravation des tensions au sein du monde scolaire (réduction du nombre de postes, violence), la marginalisation des enfants d'immigrés (effet des lois Pasqua-Méhaignerie) et l'utilisation de ces tensions par l'extrême droite. Le bilan des activités du secteur « Education », dont la Semaine contre le racisme constitue le point d'orgue, montre les besoins croissants des enseignants en matière de formation antiraciste.

Le cadre européen et les droits de l'Homme

L'adoption, en juillet 1996, d'une résolution du Conseil de l'Union européenne proclamant 1997 « Année européenne contre le racisme » visait à compléter et à soutenir les efforts nationaux, en encourageant la coopération et en renforçant la visibilité au niveau européen. Cette initiative faisait suite au sommet de Vienne de 1993 du Conseil de l'Europe, qui proposa trois formes d'action : une campagne européenne de la jeunesse (achevée le 30 juin 1996) ; la création de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le renforcement de la coopération intergouvernementale dans ces domaines.

L'ECRI, aujourd'hui principale instance de lutte contre le racisme au sein du Conseil de l'Europe, se révèle un pôle de relations entre les organisations non gouvernementales, les gouvernements et l'Union. Elle constitue actuellement un rapport sur la Convention européenne des Droits de l'homme, en vue d'un éventuel renforcement de la clause de non discrimination. Elle élabore des recommandations de politique générale destinées aux Etats-membres et effectue des études nationales. Une base de données sur le racisme et l'intolérance est en place. L'intervention de Pierre-Henri Imbert, directeur des Droits de l'homme au Conseil de l'Europe, lors du colloque de la cour d'appel de Paris, traite essentiellement de cette organisation.

Le Programme intergouvernemental d'activités intervient dans de multiples domaines. Ainsi, un Comité européen sur les migrations a été créé, destiné en priorité à l'intégration des migrants intra-communautaires. Vis-à-vis des médias, un « groupe de spécialistes sur les médias et

l'intolérance » doit rédiger deux recommandations, l'une sur le « discours de haine », l'autre sur « les médias et la promotion d'une culture de tolérance ». Un prix est décerné à deux journalistes qui se sont illustrés dans la lutte contre le racisme. D'autres actions, de moindre importance, sont destinées à l'éducation et à la culture, aux Roms-Tziganes, aux minorités nationales. A une autre échelle, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2) a créé des réseaux de villes autour de thèmes identiques.

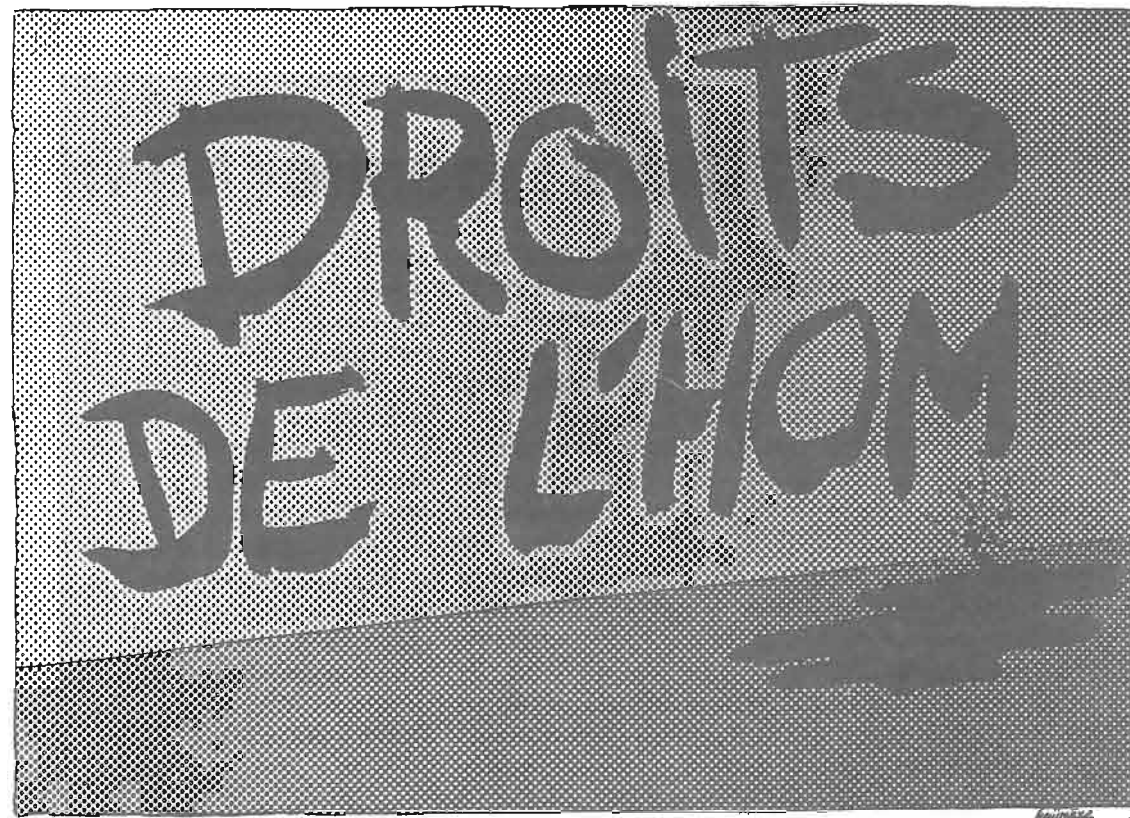
Un Premier ministre toujours cassant

La CNCDH, qui a remis son rapport au Premier ministre, a rappelé l'avis très défavorable qu'elle avait émis sur le projet de loi Debré et a invité le gouvernement à « remettre en chantier l'ensemble de l'arsenal législatif ». Selon un article du *Monde*, M. Juppé a répondu assez vertement que la Commission avait un statut consultatif et que « le gouvernement n'a pas obligation de donner suite à vos avis ». Le rapport de la CNCDH est toujours très instructif et un bon révélateur. Mais, il semble évident que la vision des droits de l'Homme de la Commission et celle du gouvernement actuel sont de plus en plus divergentes sur certains points et notamment sur la question de l'immigration. ♦

Laurent Canat

(1) La lutte contre le racisme et la xénophobie : exclusion et Droits de l'Homme. La Documentation française, 1997.

(2) Nouvelle dénomination de l'Assemblée consultative créée en 1957 par le Conseil de l'Europe. Composée d'élus locaux et régionaux.



Recommandation de la CNCDH

La Commission nationale consultative des Droits de l'homme demande vigoureusement que soit remis en chantier l'ensemble du dispositif législatif relatif aux étrangers qui, comme elle le craignait dans ses précédents avis, a engendré de très graves dysfonctionnements donnant naissance à des situations contraires à la dignité humaine, sans pour autant apporter un remède sérieux à l'immigration clandestine et au travail clandestin.

Dans cette optique, la Commission rappelle qu'elle a ouvert une réflexion pour tenter de redéfinir dans leur totalité les rapports unissant la politique de l'immigration à l'Etat de droit débouchant sur des propositions conformes à la tradition de patrie des Droits de l'homme de la France. (Conclusion de l'avis sur le projet de loi Debré, adopté le 14 novembre 1996)

« Le racisme, de l'injure au meurtre »

Les éditions Syros et le MRAP ont co-édité l'an dernier ce livre de la collection « J'accuse » rédigé par Marie Agnès Combesque, membre du conseil national de l'association. Deux histoires y sont racontées : celle de deux jeunes Français bronzés défigurés par une bande de skinheads et celle de Maria, victime d'une agression pour son appartenance au peuple rom. L'auteur a reconstitué ces « faits divers » de la xénophobie violente en se basant sur les articles de presse parus au moment des faits et sur les documents des avocats lorsqu'ils étaient accessibles. Ces récits sont accompagnés d'illustrations et de documents : définitions, incursions dans le temps, histoire, présentation du MRAP, etc.

Cet ouvrage est en vente au siège du MRAP au prix de 68 francs au lieu de 85 francs.

ENTRE LA TOURMENTE ET L'ESPOIR

Entretiens avec Ghazi Hidouci, ancien ministre de l'Economie entre 1989 et 1991, et Hafsa Zinaï-Koudil, écrivain et cinéaste. Tous les deux sont en exil en France. M. Hidouci développe une analyse personnelle des raisons du drame algérien, un point de vue éclairé par sa connaissance des institutions algériennes. H. Zinaï-Koudil, auteur d'un roman édité à Paris, évoque l'exil et l'espoir d'un retour à la paix.

Parlez-nous un peu de la genèse du drame algérien.

Ghazi Hidouci : La crise économique s'est installée en Algérie depuis près de dix ans, suivie très rapidement d'une crise politique. L'évolution des événements aurait pu être banale. Nous aurions pu assister à un passage graduel d'un capitalisme bureaucratique d'Etat à l'insertion d'un secteur performant de l'économie nationale dans l'économie marchande et financière mondiale. Des changements menés à doses limitées et de façon contrôlée auraient permis d'éviter la régression dans la violence. Mais la militarisation excessive du pouvoir, l'artificialité du consensus entre les différents courants proches du pouvoir et l'exiguïté de la base sociale du régime, ont entraîné l'ajournement des réformes les plus minimales. L'indécision du régime, supportée par les bas revenus, a eu pour conséquence l'accroissement des tensions sociales.

Peut-on dire que la crise algérienne commence avec les émeutes de 1988 ?

Les mouvements d'octobre 1988 ont sanctionné l'inertie de l'Etat, mais la crise a commencé bien avant. Dès 1982, on a connu des émeutes et des grèves importantes. Ces émeutes représentent l'aboutissement logique de promesses non tenues auxquelles s'ajoute, du fait de la baisse du prix du pétrole, une crise économique grave.

L'Etat algérien a-t-il été très vite dépassé par les événements ?

L'équipe au pouvoir à l'époque a sous-estimé les exigences d'un réel changement ainsi que la capacité du FIS à s'adapter et à durcir ses revendications. Dès la fin des

années 80, il a fait appel aux réformateurs pour freiner les courants hostiles. C'est ainsi que s'est opéré un profond bouleversement des règles du jeu institutionnel qui a précipité les changements démocratiques (d'octobre 1989 à juin 1991), au plan économique comme au plan politique. Les réformes dépassèrent de beaucoup les objectifs du pouvoir établi et de ses alliés, sans que les appareils politico-militaires d'Etat n'aient pu ou su contrôler le mouvement. La victoire d'un courant porteur d'une modernisation de la société politique, y compris en associant une partie des islamistes, commençait à être envisagée. C'est à ce moment-là, que la direction du FIS a décidé d'une grève générale dans l'objectif de substituer à l'élection législative prévue pour juin 1991 un accord sur des élections présidentielles anticipées. Dans le même temps, l'armée est revenue sur le devant de la scène pour signifier son refus des conditions dans lesquelles se préparaient ces mêmes élections : notamment le choix de structures judiciaires indépendantes pour contrôler le scrutin, la promotion de candidatures FLN hors du vivier traditionnel et l'option pour le scrutin uninominal à deux tours.

La situation s'est constamment dégradée depuis.

Oui. Après la démission du gouvernement Hamrouche qui avait permis d'entreprendre en profondeur des réformes économiques et législatives, on a assisté à un revirement politique radical. De nombreux dirigeants du FIS sont arrêtés ainsi que des militaires favorables au changement. Un gouvernement opposé à toute réforme politique et économique était mis en pla-

ce. On peut se demander s'il s'agissait de myopie ou d'une totale incapacité des gouvernants en place à comprendre ce qui se passait dans la société civile de l'époque, quelles étaient les aspirations du peuple algérien. C'est ainsi que tout en s'évertuant à diviser le courant porteur d'une solution pacifique et démocratique, le pouvoir organisait en hâte des élections législatives. Le FIS prend alors le pouvoir au mot et prépare dans la légalité et en toute sérénité les élections. En fait, le piège pour écarter le FIS des élections va se retourner contre ses propres auteurs. Le résultat des élections de 91 est la résultante de la ligne adoptée par le pouvoir. C'est alors que nous assistons au renoncement à tous les acquis obtenus depuis 88 et au retour des militaires en première ligne.

Peut-on expliquer en partie la situation actuelle par l'arrêt des réformes engagées entre 88 et 91 ?

C'est là que se situe l'exemplarité du cas algérien. La transition a été marquée par une démocratisation réelle et profonde tandis que la gestion de la crise a peu à peu reposé exclusivement sur l'appareil policier. La société algérienne s'est engouffrée ainsi peu à peu dans la violence et l'anarchie. Boudiaf qui avait engagé la lutte contre la corruption a tenté parallèlement de revenir aux réformes. Il disparaît tragiquement dans l'attentat du 29 juin 1992, moins de six mois après son accession au pouvoir. Il faudra plus de cinq années pour aboutir à réduire les champs d'expression et d'action politiques. Et pour qu'en 1997, on place l'élaboration des lois sous l'initiative exclusive de quelques privilégiés regroupés dans une chambre haute contrôlée par le président et un collège de militaires.

Vous semblez pessimiste sur les possibilités d'un retour à la paix civile ?

Malheureusement, oui. Le consensus au sommet entre les différents groupes idéologiques et leurs intérêts respectifs demeure trop fragile. La prolifération de groupes armés, sous forme de milices ou à vocation terroriste, sert directement et indirectement la subordination de la société dans son ensemble et l'étouffement de ses revendications à la paix et à la dignité. Enfin, malgré (et peut-être surtout à cause de) l'ajustement structurel imposé, la libéralisation économique, de surface, est loin de réunir les conditions d'une reprise durable de l'activité productive, de l'emploi et de la trans-

parence des échanges. Elle sert à organiser le dépeçage de l'appareil productif, le développement de la spéculation financière et monétaire. Entre temps, la sinistre comptabilité des assassinats et des conséquences multiples de la répression sur la société peut continuer de s'aggraver. Car le terrorisme ne nuit pas fondamentalement

au régime en place et, sous la censure, la République peut officiellement, afficher ses vertus pour la « consommation » externe. L'islamisme le plus radical et le plus conservateur a beau irriguer aujourd'hui les appareils du pouvoir, ses soutiens les plus déclarés comme son opposition légale dans la classe politique, le diptyque « islamisme

contre modernité » sert toujours. Ceux qui appellent aujourd'hui à la paix, à une modernisation effective de l'économie, du social et du politique, n'ont que le pouvoir bien limité des mots pour nourrir l'espoir. ♦

Propos recueillis par Eliane Benarrosh

« L'autorisation provisoire de séjour est un piège »

Dans quelles circonstances avez-vous quitté l'Algérie ?

Hafsa Zinaï-Koudil : Je me savais menacée comme tant d'autres mais cette menace n'était pas explicite. Elle l'est devenue après la manifestation du 29 juin 1994 par laquelle nous demandions qu'une enquête sérieuse soit menée sur l'assassinat du président Boudiaf. Une bombe a explosé au milieu de la foule. Quelques jours après, une voiture suspecte a stationné devant mon domicile. J'ai été prévenue par ma famille et mes voisins. Ensuite, je suis entrée dans la clandestinité et fin juillet, mon mari, mes enfants et moi sommes partis en Tunisie. A ce moment-là, j'ai été invitée à présenter mon film (1) au festival du film de femmes de Créteil. Il se trouve que durant ce séjour, mon visa a expiré. Je suis donc restée en France, de peur de retourner en Algérie et de ne pas obtenir un nouveau visa.

Des amis vous ont-ils aidée ?

J'ai été accueilli par le Théâtre du Soleil et Ariane Mnouchkine. J'ai déposé mon premier dossier de demande d'APS (autorisation provisoire de séjour) que j'ai obtenue plus d'une année plus tard. Nous sommes beaucoup aidés par des individus. On n'a pas cessé de me prodiguer des marques de sympathie et de solidarité. Mais les associations et les institutions n'offrent rien de bien structuré. De plus, il n'y a pas de volonté politique d'aider les Algériens directement ou indirectement menacés par les islamistes. Le refus de donner aux Algériens un statut valable et digne est flagrant : c'est une façon de fermer la porte à ceux-là mêmes qui partagent des valeurs universelles et qui sont porteurs d'une grande proximité culturelle. C'est incompréhensible. Mon mari et mes enfants m'ont rejointe car en Tunisie non plus nous n'avons pu obtenir de papiers de séjour. Ils sont repartis en Algérie. La pudeur m'interdit de vous en dire davantage mais nous avons touché le fond.

Vous vivez en France depuis deux ans : que souhaitez-vous ?

Comme de nombreux Algériens, je n'ai jamais souhaité obtenir le statut de réfugié politique. Nous pensons toujours que la situation va s'apaiser et que nous allons rentrer dans notre pays. Nous voudrions pouvoir jouir de la possibilité d'aller et venir entre la France et l'Algérie afin d'étudier les possibilités de vivre et de travailler là-bas. L'Autorisation provisoire de séjour, un document à renouveler tous les trois mois, représente à mes yeux un piège. Cela équivaut à une assignation à résidence déguisée. Nous sommes tolérés sur le territoire français mais notre liberté de mouvement est très limitée. Elle aboutit à l'effet inverse de ce qui est recherché par les autorités françaises. Dans les faits, celles-ci contraignent l'Algérien temporairement en exil à se maintenir en France, y compris dans la précarité matérielle et administrative. En fait, la réalité algérienne est à la fois grave et confuse : certains d'entre nous auraient besoin de venir en France le temps de se faire oublier ou de pouvoir aménager autrement sa vie au pays, dans une ville par exemple où ils ne sont pas connus.

La différence entre l'Etat autoritaire algérien et l'Etat dictatorial que promettent explicitement les intégristes existe-t-elle à vos yeux ?

Un Etat islamiste en Algérie instaurerait un rideau de fer. La coupure entre l'Algérie et la France serait parfaite si les intégristes gouvernaient un jour. Le pouvoir algérien est autoritaire et en partie corrompu, mais il ne peut se fermer au monde. Dans les régimes antérieurs comme dans celui-ci, la liberté d'expression est limitée, mais au moins vous ne risquez pas votre vie en vous habillant comme vous l'entendez. Avec les islamistes, il n'y aurait plus aucune possibilité de vivre en dehors de l'adhésion totale à leur idéologie et aux moeurs qu'ils veulent instaurer. La différence est essentielle.

Vous écrivez dans votre roman (2) : « Aujourd'hui encore, il manque au peuple algérien une condition essentielle. Celle d'aspirer à un avenir commun. » Qu'est-ce qui pourrait faire évoluer ce fait ?

Seul le désir de paix peut aujourd'hui rassembler l'écrasante majorité des Algériens. Pour cela, il me paraît indispensable que les forces démocratiques surmontent leurs divisions et travaillent ensemble au retour de la paix. Ce rassemblement est d'autant plus indispensable que l'armée, si elle le juge utile pour ses intérêts et son pouvoir, peut du jour au lendemain signer un accord avec des islamistes. Sachez ainsi que dans le gouvernement actuel, deux ministres appartiennent à une formation islamistes, le Hamas.

Vous semblez dire que le pouvoir a une position ambiguë face aux islamistes.

Oui, le pouvoir ne s'est jamais déterminé idéologiquement face aux islamistes. Il négocie dans l'ombre avec certains d'entre eux tout en abattant les jeunes recrues de base. Il est en contradiction avec lui-même lorsqu'il instrumentalise la religion afin de se maintenir au pouvoir. La séparation des pouvoirs, pour ne pas utiliser le terme laïcité qui est mal compris chez nous, est indispensable.

Avez-vous quelque espoir dans les législatives qui auront lieu au mois de juin ?

L'espoir réside à mes yeux dans la capacité des forces démocratiques à surmonter les querelles intestines, à aller ensemble aux élections et à remporter un maximum de sièges pour peser dans les débats à venir. Je ne crois pas à la politique de la chaise vide. ♦

Propos recueillis par Chérifa Benabdessadok

(1) « Le démon au féminin »

(2) « Sans-voix », Editions Plon, 1997

LE MRAP SUR INTERNET

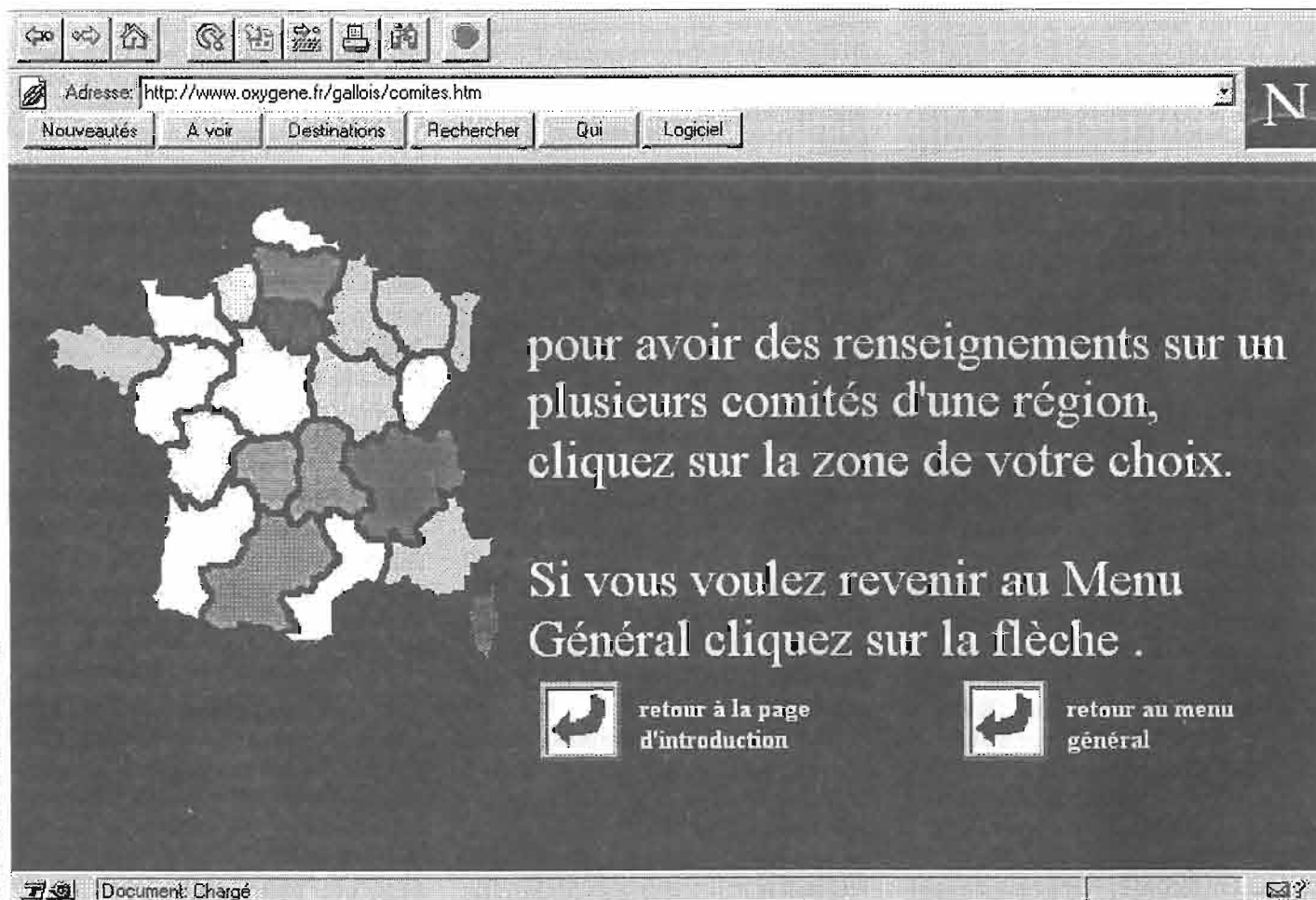
DANS LE SOUCI d'élargir le combat antiraciste, notre Mouvement s'est doté d'un site Internet. Elaboré par les militants de la fédération des Landes, ce site national est un instrument d'information et de mobilisation. On y trouve la présentation du Mouvement, son histoire, ses structures et son fonctionnement. Ce site se veut une vitrine et un lieu de ressources

documentaires. On y trouvera notamment les articles de fond parus dans *Différences* classés par thèmes et les informations concernant les campagnes permanentes menées par le MRAP. Ce site sera ouvert à toutes les initiatives oeuvrant dans le même sens. Des « liens » permettront de se connecter sur les sites des organisations amies tant au niveau national (LDH, Licra, Ras l'Front, site anti-ré-

visionniste, etc) qu'international (LAM québécoise, JRE espagnol, Gens du voyage ...). Des militants préparent des traductions en espagnol, allemand, anglais et roumain. Ce site est aussi un moyen de combattre l'extrême droite. Plus de deux cents sites néonazis sont répertoriés sur le Web, ce qui constitue une véritable toile d'araignée de la haine. Les sites néo-nazis des Etats-Unis renvoient aux fascistes anglais qui eux-mêmes orientent sur le Vlaams Block flamand ou le site révisionniste de Radio-Islam dont un tract co-signé par La Vieille Taupe appelle au meurtre de Mouloud Aounit. Le Web est un outil au

service du travail quotidien, un outil devenu indispensable à l'heure où le cercle des collègues et des lycées connectés s'élargit. Parce qu'il est un mouvement d'éducation populaire, le MRAP se doit d'apporter au monde scolaire et péri-scolaire des ressources documentaires au service de la mémoire et de l'histoire. Depuis l'ouverture du site, on a enregistré plus de 1 200 accès, ce qui est très encourageant. Parmi ces messages figurent des demandes d'adhésions et de conseils juridiques : c'est un nouveau maillon dans l'internationale de la fraternité et de la tolérance. ♦

Gérard Kerforn



La carte des comités

MODE D'EMPLOI

L'accès au site MRAP se fait par les « navigateurs » les plus courants en respectant rigoureusement la syntaxe suivante : www.fr/gallois/mrap.htm
 Il est aussi possible d'utiliser les moteurs de recherche en leur donnant les mots-clés relatifs aux thèmes traités, exemples : racisme, fascisme, liberté, tolérance etc.
 Toute personne peut laisser un message dans notre boîte aux lettres à l'adresse suivante : mrap@oxygene.fr

RACISME ET INTERNET

Dans son rapport annuel, la CNCDH aborde l'expression du racisme sur le réseau Internet ainsi que les problèmes juridiques et éthiques. Synthèse.

LE NOMBRE d'utilisateurs français du réseau télématique Internet s'accroît exponentiellement. Cet outil permet au public français l'accès à de nombreuses publications à caractère négationniste, néo-nazi ou raciste. L'étude du chercheur Marc Knobel met en valeur les contacts internationaux développés sur le « Web ». Ainsi Robert Faurisson de noter : « Grâce principalement à Internet, le vent tourne en faveur du révisionnisme historique. Pour la première fois depuis vingt ans, je n'ai plus de procès en cours... ». L'influence d'une phraséologie d'origine étasunienne sur le dis-

cours de certains groupes français révèle une intensification des contacts internationaux, dont Internet serait l'un des supports privilégiés. Ainsi l'organisation suédoise *Radio Islam*, dirigée par Ahmed Rami, a-t-elle mis à disposition du public français les textes récents de Faurisson, Garaudy, Thion... sur son serveur.

Protéger les enfants

Face à la plus grande base de données de cette fin de siècle, on ne peut que constater le manque flagrant règles d'éthique : sites pédophiles ou sectaires, marché de la drogue, etc. Des logiciels de contrôle desti-

nés à limiter l'accès à certains sites pour protéger les enfants notamment (Surfwatch, Cyber-Patrol, PICS) proposent des listes de sites déconseillés. De même, l'utilisation du E-Mail, ou courrier électronique, impose pour certains des conditions de confidentialité, d'où un codage des données, codage extrêmement réglementé par les autorités. Des problèmes identiques se posent dans l'utilisation commerciale d'Internet : comment assurer des conditions minimales de confiance, sur lesquelles repose aujourd'hui la transaction mercantile (contrat, publicité, etc.) ? La responsabilité des propos diffusés est répartie entre différents acteurs : le fournisseur d'accès, le directeur de publication, l'auteur, l'utilisateur. Le fournisseur d'accès, qui permet à l'utilisateur d'accéder aux informations du réseau mondial, peut tomber sous le coup de l'art. 227-24 du Nouveau Code Pénal : « Le fait soit de fabriquer, transporter, diffuser par quelque moyen que ce soit,

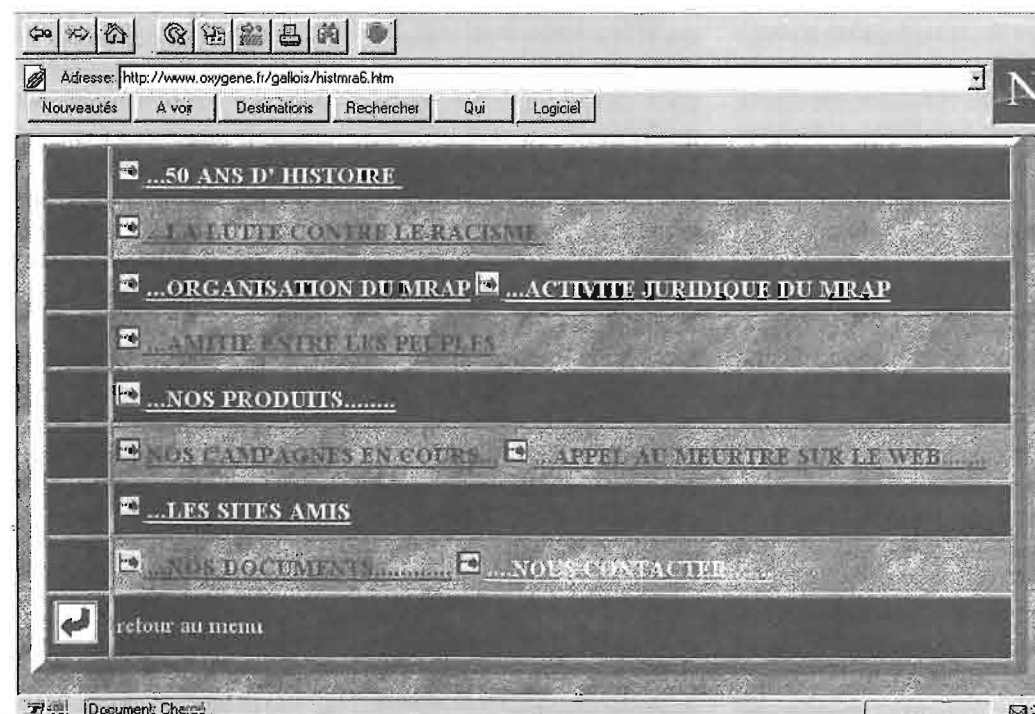
et quel qu'en soit le support, un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende lorsque le message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur. »

La responsabilité des internautes

En outre, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse peut s'appliquer à Internet, afin d'incriminer un directeur de publication, un co-directeur, un producteur, et bien sûr un auteur. Il en va de même de la loi du 30 septembre 1986, qui sanctionne les délits commis par voie de presse « ou par tout autre moyen de communication ». La responsabilité des internautes eux-mêmes ou utilisateurs ordinaires du réseau peut être déontologiquement invoquée, en particulier si l'on considère leur potentialité créatrice, par exemple au sein des « forums » d'échanges. Dans tous ces cas, et si ces différentes responsabilités peuvent être clairement définies (ce qui ne va pas sans mal), des peines sont applicables. Cependant, le système même du réseau permet à l'information, une fois lancée, d'être renvoyée facilement par d'autres acteurs. C'est de cette manière que le livre du Dr. Gubler sur la maladie de François Mitterand, malgré l'interdiction de diffusion, a reçu le relais d'un serveur de Besançon ; malgré l'arrêt de ce dernier, deux autres Web situés à l'étranger l'ont diffusé à leur tour. Notons enfin que la connexion pirate, ainsi que le fait d'entraîner, de fausser ou de modifier des données, sont des infractions sanctionnées par les articles 323-1 à 4 et 441-1 du Code pénal. ♦

Laurent Canat

Le menu index du site MRAP



MUMIA ABU-JAMAL EN DANGER

DANS *DIFFERENCES* de février, nous indiquions que Mumia Abu-Jamal venait de gagner le procès qu'il avait intenté contre le bureau central des prisons pour « violation de ses droits constitutionnels ». Hélas, la lueur d'espoir apportée par cette nouvelle devait être de courte durée. Le 4 mars, la cour Suprême de Pennsylvanie a rejeté la demande d'audience contradictoire déposée par la défense, avant que la Cour d'Etat ne se prononce sur le principe d'un nouveau procès ou d'un non-lieu. Dans le même temps, cette cour a opposé une fin de non-recevoir à une demande de la défense visant à retirer au procureur un droit de réponse systématique à toute requête présentée au nom de Mumia. Nous nous trouvons ainsi devant un nouvel engrenage dont l'accélération doit mener dans les semaines ou les mois à venir à un nouveau mandat d'exécution. Les militants aux Etats-Unis sont pessimistes : le temps joue contre Mumia, plus la cour Suprême traîne, moins il y aura d'espoir.

Nouveaux témoignages

Pourtant, de nouveaux témoignages viennent renforcer la thèse de la machination politico-judiciaire montée contre Mumia et prouver son innocence. Le 10 mars 1997, Leonard Weinglass, avocat principal de Mumia, a remis à la Cour Suprême la déposition sous serment de Pamela Jenkins : elle affirme qu'en 1982 le policier Tom Ryan a fait vainement pression sur elle pour qu'elle affirme avoir vu Mumia Abu-Jamal tirer sur le second poli-

cier, Daniel Faulkner. Sa déposition établit en outre un lien entre les manoeuvres de la police dans l'affaire Mumia et le scandale de la corruption policière à Philadelphie ainsi que les connexions entre la police et les réseaux de prostitution. L'enquête menée par le FBI dans le quartier a montré que les policiers monnaient leur « protection » et qu'ils manipulaient prostituées et souteneurs afin d'obtenir des témoignages mensongers, favorables à l'accusation. Le policier Ryan a été par la suite inculpé pour corruption avec dix-neuf autres policiers du quartier où a eu lieu la fusillade du 9 décembre 1981 qui devait conduire Mumia dans le couloir de la mort.

Israël / Palestine

PARTAGER JÉRUSALEM

Au moment où les accords de paix israélo-palestiniens s'enlisent dans les sables de la politique du fait accompli menée par M. Netanyahou, des personnalités israéliennes et palestiniennes ont signé par centaines le texte suivant publié dans le dernier numéro du journal des amitiés franco-palestiniennes.

« Jérusalem est à nous, Israéliens et Palestiniens, musulmans, chrétiens et juifs. Notre Jérusalem est une mosaïque de toutes les cultures, de toutes les religions et de toutes les époques qui ont enrichi la ville, de l'antiquité à nos jours – Cananéens, Jébuséens et Israélites, Juifs et Hellènes, Romains et Byzantins, chrétiens et musulmans,

Pamela Jenkins est également l'amie de Cynthia White, la seconde prostituée présente sur les lieux du meurtre du policier Faulkner et qui avait accusé Mumia. P. Jenkins affirme que son amie a agi, comme Veronica Jones, sous la pression policière; elle avait notamment été menacée par un policier. Entre 1982 et 1987, C. White est arrêtée une douzaine de fois pour divers délits et à chaque fois relâchée.

La défense recherche un témoin clé

En 1987, elle est jugée pour un délit plus grave et 17 refus à comparaître. Suite à l'intervention d'un inspecteur de police lié à l'affaire Mumia, elle est immédiatement libérée sans caution (ce qui n'est pas habituel) sous prétexte qu'elle « avait été témoin à charge dans une affaire sensible ». Depuis cette date, on ne retrouve plus

aucune trace de Cynthia White. Il est urgent que la défense la retrouve avant que la Cour Suprême ne rejette l'appel de Mumia; après, il serait trop tard. Pour cela, la défense a besoin de 20 000 dollars.

Aux Etats-Unis, à l'appel de plus de cent organisations, une mobilisation devait avoir lieu le 27 avril à Philadelphie « capitale de la peine de mort » pour la tenue d'un « sommet pour l'avenir de l'Amérique » en présence des anciens présidents Bush, Carter et Ford aux côtés de Bill Clinton.

En France, une pétition adressée à tous les juges de la cour Suprême de Pennsylvanie est à votre disposition au siège du MRAP. ♦

Renée Le Mignot

Ces informations nous ont été communiquées par le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques aux Etats-Unis.

Arabes et Mamelouks, Ottomans et Croisés, Palestiniens et Israéliens. Il y a une place pour eux et pour tous ceux qui ont apporté leur contribution à la ville, dans le paysage spirituel et matériel de Jérusalem. Notre Jérusalem doit être unie, ouverte à tous et appartenant à tous ses habitants, sans frontières et sans barbelés en son sein. Notre Jérusalem doit être la capitale des deux Etats qui doivent vivre côte à côte dans ce pays : Jérusalem-Ouest la capitale de l'Etat d'Israël et Jérusalem-Est la capitale de l'Etat de Palestine. »

Ce texte est également signé en France avec l'adjonction du paragraphe suivant :

Parce que nous voulons l'instauration d'une paix réelle et définitive entre les peuples israélien et palestinien, et que nous reconnaissons l'importance de la question de Jérusalem dans la recherche d'un règlement juste et durable, nous soutenons les Israéliens et les Palestiniens qui ont signé ce texte.

Les signatures de cet appel sont rassemblées par Danielle Bidard, sénateur, vice-présidente de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

(1) Pour de plus amples informations, France Palestine BP 4255, 75162 Paris Cedex 04 ou l'Association médicale franco-palestinienne, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris.

NOTES DE LECTURE

Vers un multiculturalisme français – L'empire de la coutume. Jean-Loup Amselle. Paris, Aubier, 1997.

L'auteur apporte au débat sur le multiculturalisme les fondements historiques et anthropologiques que les chercheurs français se refusaient à considérer. Il part de la « guerre des races » qui oppose les conquérants francs et les conquis gallo-romains laquelle a servi de base à l'idéologie identitaire sous l'Ancien Régime. Depuis la Révolution, républiques et monarchies ont réutilisé cette théorie pour postuler la permanence de la séparation des deux groupes (Boulaivilliers, Gobineau), ou pour supposer leur fusion (Mably). Voltaire préconisait, pour sa part, de renvoyer « dans les forêts de la Franco-nie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants ».

Amselle distingue un clivage politique, selon un axe *racisme de la pureté / racisme du métissage*, ce second aspect consacrant « le retour en force du polygénisme, c'est-à-dire d'une vision plurielle du peuplement humain ».

L'expérience coloniale française a, elle aussi, vu coexister ces deux logiques. Pour Amselle, l'expédition d'Egypte (1798-1801) constitue « le premier projet de colonisation "rationnelle" qui vise à développer les sociétés conquises en utilisant les apports conjoints du relativisme et de l'universalisme. » L'idée de "régénération", déjà sensible chez des hommes politiques tels que l'Abbé Grégoire, traverse toute l'oeuvre coloniale, que ce soit pour opposer entre eux les indigènes ou pour légitimer le rôle du colonisateur, dispensateur des bienfaits de la civilisation.

Le dernier chapitre de cet ouvrage aborde rapidement l'histoire contemporaine de l'intégration culturelle, en métropole; en premier lieu l'égalité juridique des « trois nations juives » (de Bordeaux, d'Alsace et du Comtat venaissin), par la Révolution puis l'Empire; ensuite celle des immigrés, avec les cas des Polonais et des Arméniens. Quelques denses paragraphes brossent les politiques « d'acclimatation de l'islam » en France (à partir des années vingt), puis celle des Maghrébins. La recherche de groupes représentatifs de la communauté, et pouvant la contrôler, est une constante de l'action publique.

Le mérite de cet ouvrage est de montrer avec précision l'influence durable de la colonisation sur le traitement français de la différence culturelle et son rôle dans les rapports actuels avec les populations immigrées.

Laurent Canat

Guide des étrangers face à l'administration, GISTI, Syros, mars 1997.

Cet ouvrage tend à faire connaître aux administrés leurs droits face à l'administration (communication des documents administratifs, droit d'accès aux fichiers...) et la manière dont ils peuvent les faire valoir. Il précise les voies de recours (administratives et contentieuses) ouvertes aux individus qui entendent contester une décision. Il détaille les différentes instances auprès desquelles des recours peuvent être introduits (juridictions internes et internationales) et les règles de saisine de ces dernières. Il aborde également les règles de procédures particulières offertes aux personnes qui sollicitent leur admission au statut

de réfugié, ou qui sont confrontées à des difficultés en matière de protection sociale.

Ce guide constitue un précieux outil pour tous ceux qui souhaitent être informés précisément de leurs droits dans des domaines où l'information n'est pas toujours bien diffusée et pouvoir mieux se repérer dans les méandres des procédures administratives.

Sophie Pisk

Le credo de l'Homme blanc. Alain Ruscio, Editions Complexe.

« La pensée de la période coloniale apparaît souvent, avec le recul, d'une insigne faiblesse. Il serait facile d'écrire un sottisier. Mais peut-être trop facile. Et, de toute façon, réducteur, contraire à la vérité historique ». C'est cette vérité historique que traque Alain Ruscio à travers une documentation impressionnante, de déclarations politiques, de professions de foi, de témoignages, mais aussi à travers le roman populaire, les caricatures, les journaux, les films, et les expositions coloniales. Cent cinquante ans d'histoire coloniale, de la conquête aux guerres d'indépendance, qui vont marquer les esprits. C'est de cette propagande méprisante ou haineuse vis-à-vis des peuples colonisés qu'est née une forme contemporaine de racisme : ce livre permet d'en comprendre les mécanismes.

Marie-Catherine Andréani

Ces deux outils de réflexion et de débat sont disponibles auprès de l'AMFP, lire adresse ci-contre; tél : 01 46 36 18 41; Fax : 01 43 66 42 27.

Initiatives contre le racisme et la xénophobie

La ville de Bobigny et la fédération 93 du MRAP ont coréalysé en 1996 une exposition sur l'extrême droite. Pour le 21 mars 1997, le texte de cette exposition a été édité sous forme de brochure, avec le soutien du Conseil général, du Conseil de l'Europe et du FAS. Au sommaire : un historique, un état des lieux des partis d'extrême droite en Europe, un gros plan sur le Front national, les événements français récents et une bibliographie thématique. On peut se procurer gratuitement cette brochure, intitulée **Bobigny refuse l'intolérance et l'exclusion**, auprès de la FD de Seine-Saint-Denis : Antenne municipale 4 Chemins, 42 avenue Edouard Vaillant, 93500. Pantin.

Pour mieux percevoir les réalités du blocage du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, deux documents sont disponibles auprès de l'AMFP :

■ Une brochure relative à la campagne « Israël-Palestine : l'Europe peut agir pour la paix » menée par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. Elle est constituée d'un argumentaire de quatre pages intitulé « **L'Europe et la France, figurants du processus de paix au Proche-Orient ?** », accompagné de six fiches, sur la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, les violations par Israël de la légalité internationale et des accords signés avec les Palestiniens, les positions européennes et française, les précédents en matière de pressions économiques, le détail de l'accord d'association euroméditerranéenne entre l'Union européenne et Israël, l'économie palestinienne asphyxiée.

■ Un film documentaire (58' 44") sur la situation des Palestiniens à Jérusalem intitulé « **Une occupation gravée dans la pierre ?** », produit par des ONG palestiniennes et internationales (prix : 150 francs port compris).

Ces deux outils de réflexion et de débat sont disponibles auprès de l'AMFP, lire adresse ci-contre; tél : 01 46 36 18 41; Fax : 01 43 66 42 27.

EN BREF

■ **Le projet de loi Debré a définitivement été adopté par l'Assemblée nationale le 25 mars et par le Sénat le 26. Parmi les sénateurs, 219 ont voté pour et 96 contre. Les députés socialistes ont décidé de saisir le conseil constitutionnel.**

■ **Le porte-parole du gouvernement, Alain Lamassoure, a annoncé le 26 mars la nomination prochaine de Simone Veil au Haut conseil à l'intégration où elle serait élue présidente par les sept autres « sages » qui le composent.**

■ **Une demi-journée de réflexion et d'analyse a été organisée par l'ADRI le 22 avril autour du thème « Les syndicats face au racisme en France ».**

La LDH en congrès

La Ligue des droits de l'Homme a tenu son congrès les **21, 22 et 23 mars** à Clermont-Ferrand. Outre un texte d'orientation générale, les thèmes des résolutions adoptées étaient : Islam et laïcité, une demande d'enquête sur l'attitude de la police le **11 mars** à Marseille, et les droits sociaux en Europe. On se souvient qu'en mars dernier une manifestation contre le FN, qui organisait une réunion publique en présence de Le Pen et Mégret, avait donné lieu à de graves incidents. Le MRAP, la LDH, SOS Racisme, Ras l'Front Vitrolles et Alarme citoyens avaient protesté dans un communiqué commun contre « l'attitude inqualifiable et injustifiable » de la police qui a dispersé la manifestation à l'aide de grenades lacrymogènes.

Je n'ai jamais voulu tuer

Un agent d'entretien qui avait tué en février 1996 un Marocain devant la mosquée de Saint-Etienne a été condamné le **25 mars**, par la cour d'assises de la Loire, à une peine de 12 ans de prison et à verser plusieurs centaines de milliers de francs de dommages et intérêts à la famille du défunt. Il devra payer la somme de 10 000 francs à quatre autres personnes qui ont essuyé ses coups de feu et un franc symbolique au MRAP et à l'association socio-culturelle gestionnaire de la mosquée, les deux associa-

tions s'étant portées parties civiles. Le meurtrier était ivre la nuit du meurtre et il voulait « tirer en l'air pour faire courir ces Arabes ». Cet ancien mineur, employé à l'entretien d'un groupe d'immeubles, a expliqué son geste fou par les difficultés que lui posaient les jeunes d'origine étrangère qui « le provoquaient et brûlaient les poubelles. » A la fin du procès, il a déclaré : « J'ai détruit deux familles, celle de monsieur Azza et la mienne. Je leur demande pardon. Je n'ai jamais voulu tuer personne. »

Syndicat FN interdit

Après que le tribunal de Nanterre eut considéré que la collusion entre le FN et le FN-RATP était trop évidente pour que celui-ci soit reconnu comme syndicat (cf. chronique *Différences* n° 178, oct. 96), ce fut au tour d'une résurgence FNTC - Force nationale transports en commun -, de tenter de s'implanter. Sur plainte de la CFDT, le tribunal de grande instance de Paris a décidé le **25 mars** de ne pas lui reconnaître la qualité de syndicat professionnel.

Attentat à La Haye

Un incendie criminel, qui a eu lieu le **25 mars** à La Haye, a coûté la vie à six personnes d'une famille turque : cinq enfants et leur mère. Au cours de la même nuit, deux centres culturels d'immigrés ont été la cible de cocktails Molotov sans faire de victime.

La police a arrêté plusieurs personnes dont elle n'a pas dévoilé l'identité. La capitale des Pays-Bas est sous le choc. *Libération* (29/30 mars) signale qu'il y a quatre ans un million de Néerlandais avaient envoyé une carte postale au chancelier Kohl pour protester contre les attentats racistes dans ce pays.

Le maire contre l'Etat

Le maire républicain de New York et des groupes de défense des droits civiques ont porté plainte le **26 mars** contre le gouvernement fédéral à propos d'une loi qui restreint l'accès à certaines aides sociales (comme les bons d'alimentation ou l'assistance médicale gratuite) pour les immigrés résidant légalement aux Etats-Unis. Le maire, M. Giuliani, a déclaré : « Les immigrés résidents légaux paient des impôts et apportent leur contribution à la

société comme tout le monde, mais malheureusement, bien que le gouvernement fédéral prenne leur argent comme celui des autres, il les abandonne lorsqu'ils sont en difficulté ». M. Giuliani avait déjà porté plainte contre le gouvernement central à propos d'une loi qui oblige la police ou les hôpitaux à dénoncer aux services de l'immigration un étranger en situation illégale : pour lui, ce texte signée par Bill Clinton en août dernier, est en contradiction avec une ordonnance de la ville de New York garantissant la protection à tous ceux, résidents légaux ou illégaux, qui demandent assistance à un employé municipal. (source : AFP).

Les rendez-vous de Strasbourg

Alors que s'ouvrait le **29 mars** le 10^e congrès du Front national, la mani-

festation contre l'extrême droite rassemblait 50 000 personnes à laquelle participaient de nombreuses associations (dont le MRAP) et organisations. Des cars et des trains provenant de plusieurs villes de France sont arrivés dans la capitale alsacienne. Diverses activités étaient programmées tout au long du week-end. Ce congrès avait notamment pour but de lancer avec les cadres de ce parti le programme électoral des prochaines législatives. Ce programme constitue une nouvelle version des « 300 mesures pour la renaissance de la France », présentées en 1993. Le FN a en fait accouché d'un « bric-à-brac » dans lequel se côtoient des propositions correspondant à des logiques contradictoires. D'une part des mesures ultra-libérales favorisant les catégories sociales les plus aisées (suppression de l'impôt

sur le revenu, allègement des charges des entreprises, forte diminution des droits de succession et suppression des droits de mutation), d'autre part augmentation du Smic et hausse des bas salaires. Le tout accommodé à la xénophobie « ordinaire » du FN - inscription du principe de la « préférence nationale » dans le préambule de la Constitution, au rétablissement de la peine de mort, à l'abrogation de la loi contre le racisme, et au protectionnisme économique le plus démagogique.

Le Vatican et l'antisémitisme

Devant la Commission pontificale pour la Bible réunie le **11 avril** sur le thème des « rapports entre le Nouveau et l'Ancien testament, entre chrétiens et Juifs », le pape a fermement condamné l'antisémitisme et le détachement de Jésus de sa généalogie et de sa

culture juives. Le Christ, a-t-il précisé, « est un authentique fils d'Israël, profondément enraciné dans la longue histoire de son peuple ». Pour le pape, si les liens entre l'Ancien et le Nouveau testament étaient moins ignorés, les chrétiens ne pourraient « plus accepter que les Juifs en tant que Juifs puissent être méprisés ou, encore pire, maltraités ».

Gel migratoire

Alors que les manifestations contre la loi Debré et contre le FN ont donné lieu à de nombreuses prises de position autour de l'idée d'une autre politique de l'immigration, les mobilisations autour de cas d'expulsions arbitraires d'étrangers jugés en situation irrégulière se maintiennent à un rythme que cette revue de presse a du mal à répertorier. A Tours, l'épouse française d'un Algérien (fils de « harki » arrivé en France en 1978 à l'âge de 12 ans)

mène une grève de la faim pour demander avec le collectif qui la soutient, l'annulation de l'arrêté d'expulsion qui frappe son mari (AFP, 7 avril) ; à Marseille, c'est encore un Algérien de 31 ans qui refuse d'embarquer, avec le soutien de militants associatifs, dans un bateau destiné à l'emmener en Algérie ; à Bourges, ce sont deux filles (13 et 17 ans) qui sont séparées de leur mère renvoyée au Maroc... Il en va, semble-t-il, de même pour les artistes qui pouvaient jouir jusqu'ici d'un petit peu d'égards : d'après un article du *Nouvel Observateur* (3 au 9 avril, « Pas de visa pour la musique noire », les musiciens africains ont de plus en plus de mal à venir travailler en France et certains songent soit à retourner dans leur pays soit à se diriger vers des lieux plus cléments, Tokyo, Londres ou New York. Au grand dam des producteurs et des organisateurs de festivals qui redoutent les effets économiques et culturels de « ce gel migratoire ».

Le Pen relance le détail

Interviewé par l'hebdomadaire étasunien, *New Yorker* (semaine du **21 avril**) Le Pen a réitéré ses propos de 1987 sur les chambres à gaz : cette fois-ci, elles ne sont plus seulement un détail mais « n'ont rien à voir avec l'antisémitisme ». Plusieurs associations dont le MRAP ont porté plainte.

Éléments d'information rassemblés par C. Benabdessadok

EN BREF

■ **L'Association pour le réexamen de l'affaire Rosenberg, présidée par Albert Lévy, a tenu une conférence de presse au siège du MRAP le 25 mars. Aaron Katz, président du comité étasunien, était présent à cette conférence ainsi qu'à la rencontre-débat qui s'est déroulée le même jour à mairie de la présidence du maire, Georges Sarre.**

■ **Réunies le 11 avril, les associations rassemblées dans le groupe des dix, ont discuté de l'avenir de la plate-forme commune, d'une campagne pour la suppression des visas de court séjour, et de l'élaboration d'un texte commun à l'adresse des « candidats aux responsabilités du pouvoir et qui se revendiquent des droits fondamentaux. »**

Un directeur d'école sanctionné

Le directeur de l'école primaire Frédéric-Bazille à Agde dans l'Hérault, conseiller municipal Front national à Béziers, a été « mis à la retraite d'office » par l'inspection académique. Celle-ci n'a pas jugé utile de préciser les motifs officiels de cette sanction. Mais elle semble bien liée à la plainte de certains parents quant au comportement et aux propos de M. Escaffit dans l'exercice de ses fonctions de maître d'école. Il avait notamment fait commenter un article de presse sur le meurtrier d'un jeune adolescent de Marseille dans un esprit jugé par les parents comme une « incitation à la haine raciale ». Il avait également annoncé à ses élèves qu'il n'assurerait pas sa classe un samedi matin parce qu'il se rendait à une manifestation pour Le Pen !

Primo Levi, matricule 174 517

Il y dix ans, Primo Levi, survivant d'Auschwitz, écrivain célèbre et chimiste, se suicidait à Turin. Il mettait ainsi un terme à sa vie et à une oeuvre riche et diversifiée. Il laissait une littérature de témoignage et d'analyse de l'univers concentrationnaire ainsi que des textes, souvent courts et pleins d'humour, consacrés à la peinture des moeurs, la psychologie humaine (1). P. Levi aimait raconter des histoires simples, dans lesquelles s'entremêlent le banal et l'insolite. Le dixième anniversaire de sa disparition a vu paraître une biographie intitulée « Primo Levi, ou la tragédie d'un optimiste » de Myriam Anissimov (chez Lattès). Le Théâtre de Malakoff, dans la banlieue parisienne, a choisi de monter une adaptation (malheureusement ratée) à partir de trois de ses oeuvres de témoignage dont « La Clé à molette ». L'oeuvre de Primo Levi reste pourtant à fréquenter assidûment ou à découvrir car elle allie le vécu d'un homme honnête à la richesse d'une prospection anthropologique voire ethnologique (selon Lévy-Strauss) sous la plume d'un écrivain inspiré. (1) Si c'est un homme, Le système périodique, Le fabricant de miroirs, Le métier des autres, Le Devoir de mémoire, etc.

Chérifa B.

FAITES CONNAÎTRE LES PRODUITS DU MRAP

■ **L'habitat et le stationnement des Gens du Voyage - Une enquête du MRAP sur l'application de la loi Besson. 1996. 16 pages. 20 francs (prix public), 10 francs (Comités locaux).**

Bilan de l'enquête menée auprès de toutes les communes de plus de 5 000 habitants : analyse quantitative des résultats, extraits de réponses et des commentaires. Une critique de la législation, les textes législatifs à connaître, une bibliographie de base, quelques photos complètent utilement l'ensemble.

■ **Interview exclusive de Mumia Abu-Jamal. Traduction de Rosette Coryell. 1995. 14 pages. 20 F et 10 F.**

M. Abu-Jamal est accusé du meurtre d'un policier américain, en décembre 1981, lors d'un banal contrôle routier. Condamné à mort la même an-

née alors qu'il n'a cessé de clamer son innocence, il est toujours dans « les couloirs de la mort » de Pennsylvanie. Le montant de la vente de cette brochure contribue aux frais de justice de la révision de son procès. Introduction de Julia Wright.

■ **Petit guide de la nationalité française. Parrainé par le Fonds d'Action Sociale. 1995. 39 pages. 20 F et 10 F.** Une première partie analyse les modes d'acquisition, les procédures générales, et les résumés dans un tableau récapitulatif ; la deuxième partie traite de la manifestation de volonté entre 16 et 21 ans ; la troisième partie détaille les différentes procédures. Un outil clair, destiné aux demandeurs et à ceux qui les aident.

■ **Actes du colloque, Logement et discriminations. 14-**

15 janvier 1994, Arche de la Fraternité. 1994. 173 pages. 50 F et 35 F.

Ainsi que

■ **Les affiches « Le racisme est un affront national » et « 1972-1990. La loi française contre le racisme » qui ont fait l'objet d'un nouveau tirage. 5 F et 2 F.**

n **Un disque de Simi Ol, comprenant deux titres « A qui de droit » et « Respect Africa », prix de vente : 40 F.**

La vente de ce disque (soutenu par Media Tropical et MCM Africa) entre dans une opération dite Opération 300 : solidarité avec les 100 papiers, les 100 emplois, les 100 abris. L'auteur cède au MRAP ses revenus d'artiste sur la vente de ce disque, soit 25 % sur des ventes associatives et 9 % sur les ventes commerciales. Les comités locaux garderont donc

pour eux 25 % de leurs ventes. Un dépôt vente est possible. Enfin Simi Ol et son groupe peuvent donner des concerts (prendre contact avec Philippe pour de plus amples informations).

■ **Une cassette-vidéo réalisée en partenariat avec l'association Orchidées. 80 F port compris.**

Une 1^{ère} partie de 35 mn prend pour repère la semaine d'éducation contre le racisme : la notion de race, la journée du 21 mars, l'Afrique du Sud, les manifestations du racisme en France, la nationalité. Avec Claude Liauzu, Jacqueline Costa-Lascoux... Une 2^{ème} partie traite de l'actualité internationale : Rwanda, Birmanie, Mondialisation. Elle est accessible aux élèves des lycées et collèges à partir de la 4^{ème}.

Tous les prix indiqués sont hors frais de port sauf la vidéo.

Actualité judiciaire les procès en cours

En avril

Catherine Mégret devait comparaître devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence le 30 avril sur plainte personnelle de plusieurs dizaines de citoyens du Sud-Est concernant ses déclarations à un journal allemand traduites et publiées par Le Monde du 26 février. Selon un communiqué de leur collectif, « les assignataires, qui ne réclament que le franc symbolique de dommages et intérêts, entendent avant tout souligner la carence du ministère de la Justice ». Le MRAP s'est réjoui de cette initiative et

a décidé, pour sa part, « compte tenu de l'inertie du Parquet », « d'engager également des poursuites pour provocation à la haine et à la discrimination raciale. »

En mai

— Le délibéré dans l'affaire MRAP, LDH, Cimade contre Bernard Antony aura lieu le **15 mai** à Montpellier. Les associations ont porté plainte contre ce responsable du FN pour les propos qu'il a tenus devant des journalistes lors de l'université d'été de son parti.

— Le **28 mai**, deux affaires seront plaidées.

L'une à Metz : le MRAP a porté plainte contre un conseiller prud'homal employeur qui a déclaré : « C'est encore pour les Arabes ! Je suis pour qu'on en fusille à l'aube sans sommation tous les jours. »

La seconde à Paris : plaidoiries devant la Cour d'appel à propos de la plainte du FN (débouté en première instance) contre le MRAP et l'ATMF.

— La plainte du MRAP contre Garaudy (à propos de son livre « Les mythes fondateurs de la politique israélienne » publié par La Vieille Taupe) sera plaidée le **29 mai**.

RAPPEL DU SERVICE JURIDIQUE DU MRAP. La prochaine journée de formation se déroulera le samedi 7 juin de 9h30 à 18h. Au programme : la protection sociale des étrangers et le droit de la nationalité. Inscription par courrier.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 01 43 14 83 53
Télécopie : 01 43 14 83 50

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérante bénévole
Isabelle Sirot

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Patricia Jouhannet

•
Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

•
Maquette
Cherifa Benabdessadok

•
Impression
Montligeon
Tél. : 02 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1997-05